

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020

Nombre de membres en exercice : **23**  
Quorum : 12  
Nombre de membres présents : **15**  
Date de la convocation : **10/01/2020**

Secrétaire de séance : **Madame Doriane ALBERT**

Le Vingt et Un Janvier Deux Mille Vingt, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Étaient présents :**

Mme Joëlle PELTIER – Maire

M. Jean BRILLAUD M. Eric COUSIN, Mme Stéphanie VERRIER, Mme Michelle ECLERCY, M. Patrice GAINANT – Adjoint

M. Bernard MAUZÉ, Mme Catherine HENROTTE - Conseillers Municipaux délégués

M. Jean HAMACHE, Mme Françoise MARTIN, Mme Doriane ALBERT, Mme Nathalie BRIONNET, M. Gérard COTTET, M. Frank HUET, M. Denis MURGUET formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

**Pouvoirs** : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

<b>MANDANTS</b>	<b>MANDATAIRES</b>
M. Dominique LOUIS	Mme Nathalie BRIONNET

**Excusées** : Mme Florence DERRÉ, M. Joël BARRAULT, Mme Sylvie GLASSON

**Absents** : Mme Claudine HAIE, M. Pascal DARDILLAC, Sandrine DUMUIS, Mme Sandrine BROCHARD

**Assistaient également à la séance** : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,  
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 Décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **PRÉAMBULE**

Monsieur Stéphane DÉSSERT, Directeur Général et Monsieur Christian BERNARD, Responsable du Service Immobilier de la Mutuelle de Poitiers Assurances viennent présenter leur projet d'agrandissement des bâtiments situés au Bois du Fief Clairét à LIGUGÉ (Bâtiment principal, le service informatique – STIC et le restaurant d'entreprise). Les travaux débuteront courant Mai et dureront 18 mois.

----

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 Décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **URBANISME**

#### **DÉNOMINATION D'UNE ROUTE COMMUNALE**

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer la voie créée pour le désenclavement de la Commune de Croustelle. Cette route est située entre la Rue Paul Béliard et le rond-point « d'Auchan » Poitiers Sud. La Commission « urbanisme Voirie Bâtiments » a proposé le nom de « Route du Bois du Palais ».

### **Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la route qui mène du lieudit de l'Aumônerie, jusqu'au rond-point d'Auchan (voie de contournement de Croutelle) et qui se trouve en partie sur le domaine communal, n'a pas de nom.

Aussi, dans le cadre de la mise à jour du filaire des voies par la Communauté Urbaine, il est proposé de suivre l'avis de la commission d'urbanisme qui préconise de nommer cette voie « Route du Bois du Palais ».

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De nommer cette voie « Route du Bois du Palais »,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **ACCUEIL DE LOISIRS**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU POITOU**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Mutualité Sociale Agricole du Poitou souhaite renouveler la convention avec le Centre de Loisirs du Domaine de Givray pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2020 pour permettre aux bénéficiaires de bénéficier d'aides.

### **Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement par une aide en direction des familles qui dépendent du régime agricole.

Les aides sont versées à la collectivité sous réserve qu'une convention soit signée.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'accepter le principe de cette convention d'objectif et de financement avec la M.S.A. pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Domaine de Givray pour une durée de deux années (1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2020),
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

## **PERSONNEL**

### **COMMUNICATION DE L'AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LE DOCUMENT UNIQUE ET SON PLAN D'ACTIONS**

Madame le Maire informe que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'actions a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique. Ce document est consultable en Mairie. Il s'agit d'un document obligatoire qui regroupe l'ensemble des risques et des moyens de prévention pour garantir la sécurité du personnel. Il prend en compte la formation et les équipements nécessaires pour l'ensemble des agents.

### **Délibération :**

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du Travail, notamment ses articles L.4121-3 et R.4121-1 et suivants,

Vu le Décret n°85-603 modifié du 10 Juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en formation CHSCT du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne en date du 12 Novembre 2019,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,  
Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,  
Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,  
Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la Commune de LIGUGÉ,

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions,
- ✓ De s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tout document correspondant à l'approbation de ce document unique.

## COMMISSIONS COMMUNALES

### PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les travaux des différentes commissions communales.

**Madame Michelle ECLERCY** informe que le repas des Aînés du mois de Décembre 2019 s'est très bien déroulé. Le vestiaire des 4 Saisons est ré-ouvert suite aux travaux.

**Monsieur Eric COUSIN** informe que les travaux dans les locaux des services techniques sont en cours. Le gros œuvre est terminé Les travaux dans les locaux de la Mairie sont également en cours.

**Madame Joëlle PELTIER** précise que tous les lundis des réunions de chantier sont programmées au Fief du Pilier. Elle demande si un élu peut s'y rendre.

Elle informe que les totems sont commandés. Il reste à revoir l'implantation de ceux prévus à la Filature. Elle propose d'en installer deux. Le premier au niveau du premier parking vers les cabanes de la Plage et le deuxième à proximité du parking des usines.

Elle informe que la chaudière du Presbytère est installée et signale que les cheminées sont éclairées.

**Madame Stéphanie VERRIER** précise que les travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire sont toujours en attente du fait des mauvaises conditions climatiques actuelles. Il est nécessaire de choisir les jeux qui seront installés. Ceux de l'école maternelle sont installés.

**Monsieur Bernard MAUZÉ** informe que les travaux d'aménagement PMR sont terminés au Domaine de Givray. L'ADAP est terminé selon le calendrier que nous avons programmé. Il reste l'accessibilité de la Salle Jean Monnet à aménager et l'accès à la salle de gauche de Pichereau à revoir.

Les espaces verts de la Place de la Mairie seront nettoyés par les agents des services techniques pour préparer les plantations qui doivent avoir lieu aux alentours du 17 Février 2020.

**Monsieur Jean BRILLAUD** informe que toutes les clés des bâtiments communaux seront remplacées par des clés informatisées.

## AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Madame le Maire informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 14 Février 2020.

## DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

### APPROBATION DES TARIFS POUR LES PACKS DE L'INSOLITE

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de revoir les tarifs des packs de l'insolite suite à la baisse des tarifs des lodges.

### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle l'intérêt d'associer plusieurs produits touristiques de façon à garder ces utilisateurs plus longtemps, voire de les inciter à fréquenter les commerces locaux.

Il s'agit par exemple de combiner une nuit dans un lodge, le jeu d'énigme, l'accrobranche, et le paddle/canoë. Ces utilisateurs pourront également bénéficier de rabais ou remises chez les commerçants locaux.

Trois packs seront donc proposés. Les utilisateurs régleront directement auprès de chaque prestataire.

S'agissant de la collectivité, deux nouveaux tarifs apparaissent :

- 149 € (pour une nuit en lodge 6 places et un jeu d'énigme)
- 179 € (pour une nuit en lodge 8 places et un jeu d'énigme)

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de ce nouveau tarif « Packs de l'Insolite » pour la location des lodges et du jeu de l'énigme sur la base de 149 € (pour six personnes) et 179 € (pour huit personnes),
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe que la Commune de LIGUGÉ sera présente au Salon Proxi-loisirs qui aura lieu le 6, 7 et 8 Mars 2020 au Parc des Expositions de Poitiers. Un stand sera partagé avec SAINT-BENOIT pour présenter la Vallée des Légendes.

L'INSEE vient de publier les chiffres du recensement au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. La population est de 3 410 habitants.

### **REMERCIEMENTS**

Madame le Maire donne lecture des lettres de remerciements reçues :

- De Monsieur et Madame BARRIQUAULT pour le repas offert aux aînés le 15 Décembre 2019,
- De Madame Jeanne-Marie TERNY pour le déplacement du piano à l'église dans le cadre du concert Vienne en Voix,
- De l'Association CROQUONS LA VIE pour la subvention versée,
- Du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour la mise à disposition de la Salle de Givray pour une matinée d'information organisée en collaboration avec le Département de la Vienne sur le thème des risques psychosociaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance  
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 Mars 2020 à 20 heures.